

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014

Publication : 30/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE de SERRA DI FERRO
Arrondissement d'AJACCIO
Canton de Sainte Marie Sicché

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

N° : 14/52

Convocation le : 12 décembre 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 29 décembre 2014

Publication : 29 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : travaux de restructuration de l'école communale

L'an deux mil quatorze, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Jérôme LEONETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Absents : Olivier BURESI, Coralie MANCINI

Pouvoir donné par : Martine CHIARELLI, Ilana PERETTI

Secrétaire de séance : Dominique BARTOLI

Le Maire informe le conseil municipal du projet de restructuration de l'école communale.

Celle-ci a été construite dans les années 1990.

A ce jour, compte tenu du vieillissement de l'infrastructure, de l'évolution de la population scolaire et des besoins nouveaux en matière éducative, il est nécessaire de sécuriser et de restructurer les locaux existants et leur environnement avec notamment :

- la création d'un laboratoire de langue
- la création d'un espace dédié à l'accueil périscolaire
- la création d'espaces permettant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Au regard des besoins exprimés et de la mise aux normes au niveau de la sécurité, le montant prévisionnel des travaux à engager s'élève à 209 600 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Conseil Général de Corse du Sud	45 %	94 320 €
Collectivité territoriale de Corse	35 %	73 360 €
Commune	20 %	41 920 €

Le Conseil Municipal, ouï le Maire en son exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents d'adopter le plan de financement proposé, d'autoriser le Maire à signer les différents documents relatifs à la mise en œuvre et le charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

Le Maire Adjoint



Marie-Pierre BARTOLI